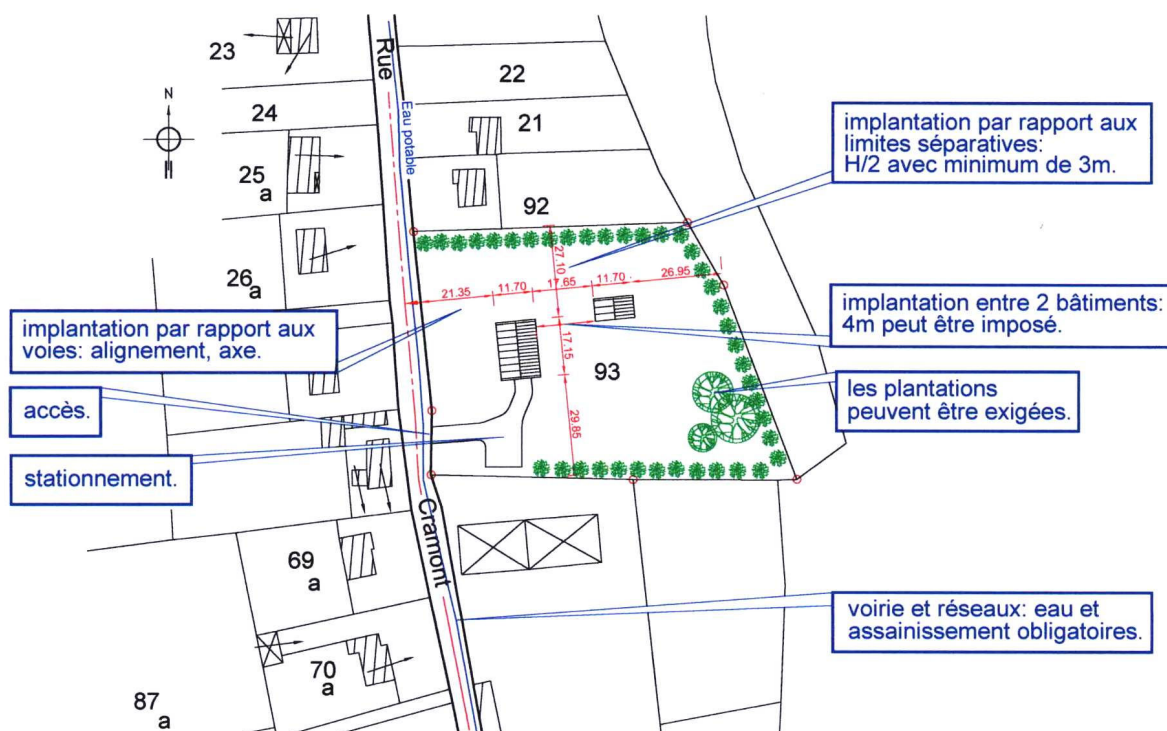


RNU REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME

Les dispositions applicables au terrain reconnu constructible

- Localisation et desserte des constructions
- Implantation et volume des constructions



Attention ! une règle particulière d'implantation en dehors des parties agglomérées :

- autoroutes : habitations : 50 m par rapport à l'axe de la voie
autres : 40 m " " "
- voies classées à grande circulation : habitations : 35 m par rapport à l'axe de la voie
autres : 25 m " " "

➤ Aspect des constructions

- aspect extérieur
- intégration
- hauteur

